

Pour obtenir votre permis de séjour, vous devez être assuré dans le système de l'État. Par conséquent, vous devrez présenter à l'organe territorial de l'Inspection générale de l'immigration où vous demandez l'octroi de ce droit un certificat délivré par la caisse d'assurance maladie ou le contrat de travail individuel accompagné de «l'écran d'impression» de ReviSal, si vous êtes employé en Roumanie.

Ces documents doivent être valides à la date de dépôt de la demande.

L'assurance est conclue avec l'une des caisses d'assurance maladie du territoire roumain: la caisse nationale d'assurance maladie, la caisse d'assurance maladie du ministère des Transports, de la Construction et du Tourisme ou la maison d'assurance maladie de la Défense, l'ordre public, la sécurité nationale et les autorités. Cour.

Lors de la première extension du droit de séjour, les étrangers peuvent fournir une assurance maladie pour tous les risques normalement couverts par les citoyens roumains.